



FINANCE & MARCHÉS

Des primes « Covid » pour les salariés sur site

Les négociations sont en cours pour l'octroi de primes graduelles aux salariés venus travailler pendant l'épidémie.

Avant d'envisager la suite de l'année, les banques s'attachent à remercier les salariés qui sont venus travailler en agence ou dans les bureaux au plus fort de l'épidémie de coronavirus. Des négociations sont en cours dans certains établissements en vue d'attribuer un complément de « prime Macron » défiscalisée aux salariés. Pour rappel, en début d'année, le gouvernement avait reconduit la possibilité de verser une prime défiscalisée de 1.000 euros aux salariés. Au moment du confinement, cette possibilité avait été poussée à 2.000 euros. Si une prime de 500 euros avait été obtenue en début d'année, il restait jusqu'à 1.500 euros à verser en vertu du nouveau dispositif.

Deux niveaux de primes

Les négociations se sont achevées chez BNP Paribas, avec l'octroi de deux niveaux de primes pour les salariés dont la rémunération brute n'excède pas trois SMIC : 400 euros pour une présence sur site de 3 à 10 jours, 800 euros pour plus de 10 jours. Au total, 16.000 salariés touchant moins de 80.000 euros par an seront concernés par la prime, versée en juillet. Un remerciement pas assez collectif au goût des syndicats. « La direction crée un fossé entre les sala-

riés et considère que les télétravailleurs sont des travailleurs de seconde zone », regrette Richard Pons, délégué national CFDT.

La question se pose dans des termes proches chez Société Générale, où rien n'est pour l'instant prévu pour les télétra-

vailleurs. Le montant s'élèverait à 500 euros pour ceux qui ont travaillé entre 10 et 19 jours sur site, et 750 euros au-delà de 20 jours. Elle concernerait 16.700 salariés (avec un revenu annuel inférieur à 65.000 euros), pour un budget de 10 millions d'euros. Une indemnité de restauration de 100 euros serait néanmoins versée aux salariés qui ont travaillé à domicile. Là aussi, les syndicats ont exprimé leur déception sur les montants et les restrictions. Une réunion de négociation est prévue ce mardi.

Dans les banques mutualistes, le principe d'une prime n'est pas encore acté pour tous. Crédit Mutuel Alliance Fédérale s'y était engagé au début de la crise, mais les discussions entre la direction et les syndicats n'ont pas encore débuté. « Elles devraient s'ouvrir prochainement », indique un porte-parole.

Chez BPCE, aucune discussion n'a été entamée au niveau du groupe. Les négociations – lorsqu'il y en a – s'organisent dans les entités régionales. Si la Banque Populaire Alsace-Lorraine-Champagne, dans une région particulièrement touchée par la pandémie, a convenu d'une prime pouvant aller jusqu'à

1.500 euros, « certaines Banques Populaires restent très fermes et ne veulent pas entendre parler de primes », déplore Laëtitia Bresson, déléguée nationale UNSA. Dans les Caisses d'Épargne, le sujet n'a pas encore été abordé.

Pas de cadre national de négociations non plus au Crédit Agricole. « Nous avons demandé à chaque section locale de porter le sujet sur la table », indique le SNECA, le principal syndicat au sein du groupe. Le temps presse : les primes doivent être actées avant le 31 août, date à laquelle tombe l'avantage fiscal. –

– R.G. et E. Le.